**Projet de plan de travail du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) de Ramsar (2019-2021)**

**Évolution du projet**

C’est à l’occasion de sa 22e réunion (18‑22 mars 2019) que le GEST a élaboré le présent projet de plan de travail pour la période triennale 2019‑2021, pour examen et approbation par le Comité permanent à sa 57e Réunion (24‑28 juin 2019).

Le projet de plan de travail a été rédigé selon le processus établi dans la Résolution XII. 5, *Nouveau cadre pour la fourniture d’avis et d’orientations scientifiques et techniques à la Convention* (annexe 1, paragraphes 49-51), et en tenant compte des cinq domaines de travail thématiques approuvés par les Parties contractantes à la COP13, dans la Résolution XIII.8, *Application future des aspects scientifiques et techniques de la Convention pour 2019-2021* (annexe 2).

Conformément à la Résolution XII. 5, le projet de plan de travail sera révisé dans le cadre d’un large processus de consultation auprès des Chefs des Autorités administratives, des Correspondants nationaux et des Correspondants nationaux du GEST.

**Coûts**

Pour ce genre de tâches, le budget provisoire prend généralement pour hypothèse que les coûts de mise en pages, conception, revue, traduction et publication sont les suivants : jusqu’à 1240 CHF pour une fiche d’information, jusqu’à 2960 CHF pour une note d’orientation, jusqu’à 6400 CHF pour une note d’information et jusqu’à 22 600 CHF pour un Rapport technique Ramsar. Les rapports de consultants (jusqu’à 40 pages) ont été estimés à 30 600 CHF au maximum, les ateliers de rédaction à 10 000 CHF et la conception de pages web à 4000 CHF[[1]](#footnote-1).

À noter que les coûts de la collaboration (si nécessaire) avec des processus internationaux (par exemple, autres Conventions, IPBES et peut‑être travaux relatifs aux Objectifs de développement durable) sont essentiellement inconnus à cette étape et dépendront de la nature et du type de participation requis impliquant, par exemple, des frais de voyage.

Compte tenu du peu de temps attribué à la préparation du projet de plan de travail, il est nécessaire de poursuivre l’évaluation des coûts, ce qui sera entrepris avant la 57e Réunion du Comité permanent.

**Priorités**

En préparant ce projet de plan de travail, et conformément à la Résolution XIII.8, le GEST s’est efforcé d’adopter une approche cohérente et explicite pour fixer des priorités, pour examen par le Comité permanent. Les tâches de haute priorité ont plusieurs des caractéristiques suivantes, à savoir elles :

* sont étroitement harmonisées avec les objectifs du Plan stratégique Ramsar (2016‑2024) ;
* sont harmonisées avec les priorités établies par la COP ;
* ont une pertinence politique importante pour d’autres cadres législatifs ou politiques internationaux ;
* ont un potentiel élevé en matière de communication et d’information dirigées, en particulier, vers des publics influents ;
* traitent de besoins de conservation pressants ; et/ou
* impliquent des activités innovantes qui ne recouvrent pas de manière significative des initiatives entreprises par d’autres acteurs.

Le GEST a ensuite identifié huit tâches de la plus haute priorité dans la liste initiale des tâches de haute priorité, comme indiqué ci‑dessous.

**Fonctions consultatives**

En plus des domaines de travail thématiques spécifiques et des tâches décrites ci‑dessous, il importe de rappeler que, conformément à la Résolution XII.5, le GEST doit s’acquitter d’un certain nombre de fonctions consultatives *ad hoc* principales (décrites ci‑après). Celles‑ci soutiennent plusieurs autres processus et acteurs de la Convention.

**Publics**

Les produits proposés dans ce projet de plan de travail sont destinés à deux publics principaux, conformément à la Résolution XII. 5, Annexe 1, paragraphe 54, comme suit :

* les décideurs, y compris ceux des secteurs de l’environnement et de l’eau et d’autres secteurs liés tels que ceux de l’énergie, de la santé et de l’assainissement, de l’agriculture, de l’infrastructure ; et
* les praticiens et en particulier les administrateurs de zones humides et les parties prenantes, mais aussi tous ceux qui travaillent dans des domaines connexes tels que les administrateurs d’aires protégées et le personnel de centres d’éducation aux zones humides.

Par souci de clarté, pour les produits destinés aux administrateurs de Sites Ramsar, le public est dénommé « praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) ». Toutefois, pour les produits qui visent les administrateurs de zones humides en général, le public est indiqué « praticiens (administrateurs de zones humides) ».

**Développement des capacités**

* La Résolution XIII.8 demande que le développement des capacités scientifiques et techniques soit entrepris « notamment dans le cadre d’ateliers régionaux de renforcement des capacités et d’autres possibilités de formation, y compris en marge des réunions du GEST organisées dans les régions, comme moyen d’améliorer encore l’efficacité de la Convention… . »

La possibilité d’organiser de telles activités sera explorée avec le Secrétariat à mesure qu’un programme de travail convenu sera élaboré, sous réserve des ressources disponibles.

**Abréviations**

AME Accords multilatéraux sur l’environnement

CdC Cahier des charges

CESP Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation

CN Correspondant national

GEM Groupe d’experts multidisciplinaire (de l’IPBES)

IMT Initiative mondiale pour les tourbières

IMCG International Mires Conservation Group

MCR Mission consultative Ramsar

ODD Objectif(s) de développement durable

PMZH Perspectives mondiales des zones humides

PS Plan stratégique

RAWES Évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides

RCR Réseau culturel Ramsar

RTR Rapport technique Ramsar

SISR Service d’information sur les Sites Ramsar

|  |
| --- |
| **Fonctions consultatives *ad hoc* et collaboration avec d’autres organismes et processus internationaux**  |
| **Tâche**  | **Rés.**  | **PS[[2]](#footnote-2) but & objectif**  | **Description et responsables de tâches** | **Priorité** | **Processus et résultats**  | **Produit** | **Public** | **Coûts CHF** |
| **Processus de la Convention de Ramsar**  |
| Rapport au Comité permanent | [XIII.4](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii4-responsibilities-roles-and-composition-of-the-standing-committee-and), annexe 1, ¶¶, 13 ; 19 (h) | 4.14  | Le Président du GEST participe aux réunions du Comité permanent comme observateur et présente le plan de travail pour approbation, faisant rapport sur les progrès d’application et fournissant des orientations sur la poursuite de son développement. | Principale | Rapport et avis au Comité permanent  | Rapport du Président du GEST | Parties contractantes | Inclus dans le budget voyage du Président |
| Répondre aux demandes d’avis ou de participation émanant du Secrétariat et du Comité permanent  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 1‑2 ; 12 (iii), (v) ; 15 ; [XIII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii5-review-of-the-fourth-strategic-plan-of-the-ramsar-convention), ¶¶ 20, 26  | 4.14 | Les demandes peuvent comprendre, entre autres : * des avis sur le Plan stratégique et la CESP ;
* une participation au processus d’examen de l’efficacité, s’il y a lieu ;
* avis sur la consolidation des résolutions scientifiques et techniques précédentes ;
* révision des Manuels Ramsar ;
* simplification et reformulation des orientations existantes sur la gestion des Sites Ramsar pour la production d’un manuel simplifié ; et/ou
* mise à jour des outils de gestion des Sites Ramsar ;
* fournir des orientations scientifiques et techniques sur les processus mondiaux en cours, y compris IPBES (voir aussi ci‑dessous), CMS, CDB (voir aussi ci‑dessous), CNULCD, GIEC, etc.).
 | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes via le Secrétariat et le Comité permanent  | Avis | Parties contractantes et Secrétariat | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire (à moins qu’un voyage ne soit prévu) |
| Soutien au Secrétariat et au Comité permanent dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD)  | XII.3, ¶ 52 ; [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 1‑2 ; 12 (iii), (v) ; 15 ;XIII.7 | 3.11, 4.14, 4.18 | Examen et avis *ad hoc* pour soutenir l’établissement de rapports, l’élaboration d’orientations et d’outils (et le renforcement des capacités) pour les inventaires nationaux des zones humides, élaborés par le Secrétariat.  | La plus haute | Le Secrétariat fournit au GEST un résumé des produits à livrer et des travaux à faire et demande au GEST d’examiner et de donner un avis  | Avis écrit | Parties contractantes | Incidences de coûts pour le budget du GEST dépendant de la nature et de l’échelle de la demande, en particulier si des produits additionnels sont préparés ou des voyages requis  |
| Rédaction ou participation à la rédaction de projets de résolutions  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 1‑2, 12 (iii) | 4.14  | Le GEST peut rédiger, à la demande du Comité permanent, un projet de résolution ou participer (sur demande) aux projets de résolutions soumis à la COP par les Parties contractantes.  | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes | Avis/ Projets de résolutions  | Parties contractantes | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire  |
| Réponse aux demandes d’avis nationales ou régionales pertinentes des Parties contractantes  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 2, 59 | 4.14  | Le GEST peut, le cas échéant, fournir des avis à toute Partie contractante qui le demande.  | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes  | Avis | Parties contractantes  | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| Avis sur la suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 1‑ 2, 12 (v) ; [XIII.11](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii11-ramsar-advisory-missions), ¶¶19, 21 | 2.5, 2.7, 4.14  | À la demande des Parties, le GEST donne son avis sur les suppressions de sites du Registre de Montreux.Collaboration avec le Secrétariat dans les efforts déployés pour conseiller les Parties contractantes dans leur gestion de sites se trouvant sur le Registre de Montreux et de sites pour lesquels des rapports ont été reçus concernant des changements négatifs dans les caractéristiques écologiques, en collaboration avec les Centres régionaux à ces efforts, s’il y a lieu.  | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes | Avis | Parties contractantes et Secrétariat | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| Avis sur la planification des Missions consultatives Ramsar (MCR)  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, 12, (v) ; [XIII.11](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii11-ramsar-advisory-missions), ¶15 | 2.5, 2.7, 4.14  | Le GEST peut aider le Secrétariat Ramsar concernant les Missions consultatives Ramsar, s’il y a lieu, et sous réserve de ressources disponibles, notamment :* en conseillant le Secrétariat sur la préparation des orientations opérationnelles des MCR pour adoption à la 57e Réunion du Comité permanent ; et
* en conseillant, sur demande, sur l’expertise scientifique et technique appropriée à intégrer dans les équipes de MCR.
 | Principale | Avis réactif aux Parties contractantesAvis au SecrétariatAvis sur le projet d’orientations opérationnelles pour les MCR fourni au cours du GEST22  | Projet pour la 57e Réunion du Comité permanent | Parties contractantes et Secrétariat | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée  | XII.10, annexe, ¶ 16 (e)  | 3.11, 4.14,  | Un expert du GEST siège au Comité consultatif indépendant sur le label Ville des Zones Humides accréditée.  | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes | Avis |  | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| Fournir des avis sur les questions émergentes  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶2, 15 (ii), 38  | 4.14  | Le GEST continue d’examiner les questions stratégiques et émergentes intéressant la Convention qui peuvent, à l’avenir, nécessiter une action ou un avis et conseille le Comité permanent en conséquence.  | Principale | Avis réactif aux Parties contractantes | Avis | Parties contractantes et Secrétariat | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| **Autres processus internationaux intéressant la Convention et contribuant à l’application du Plan stratégique de la Convention**  |
| Collaboration avec l’IPBES | XII.3, ¶ 48 ; XII.5, Annexe 1, ¶ 13 (ix), 51 ; [XIII.8](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii8-future-implementation-of-scientific-and-technical-aspects-of-the), ¶ 13 | 4.14, 4.18  | Continuer de collaborer aux travaux de l’IPBES par les moyens suivants : participation du Président du GEST aux réunions de l’IPBES et du GEM, participation des membres du GEST et d’autres experts Ramsar aux évaluations mondiales et régionales, examen des demandes de l’IPBES pour des évaluations thématiques, conformément à la Résolution XIII.8.  | La plus haute | À mesure des besoins (une évaluation parrainée par Ramsar peut être convenue)  | Participation selon demande  | Communauté internationale  | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |
| Appui au Secrétariat et au Comité permanent concernant le Cadre post‑2020 pour la diversité biologique  | [XII.5](https://www.ramsar.org/document/resolution-xii5-new-framework-for-delivery-of-scientific-and-technical-advice-and-guidance), annexe 1, ¶¶ 1‑2 ; 12 (iii), (v) ; 15 ; XIII.7, ¶ 22 | 3.11, 4.14, 4.18 | Fournir une participation, s’il y a lieu et sur demande, au Cadre de l’après-2020 pour la diversité biologique.  | La plus haute | Avis réactif aux Parties contractantes  |  | Parties contractantes | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : avis fourni de manière volontaire |

|  |
| --- |
| Mises à jour futures des Perspectives mondiales des zones humides : État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité  |
| Responsables du groupe de travail et participants :  | *Lisa-Maria Rebelo (responsable)*, David Stroud (co-responsable), Hugh Robertson, Guangchun Lei, Reda Fishar, Rob Hendricks (CN GEST Pays‑Bas), [et autres à confimer] |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | À confirmer |

**Note :** L’ampleur et la nature des mises à jour futures des Perspectives mondiales des zones humides seront déterminées par la 57e Réunion du Comité permanent. Après cette décision, il sera possible d’évaluer le travail requis et son coût (le cas échéant). Les tâches énumérées ici contribueront logiquement aux propositions faites par le GEST22 (voir annexe 1) mais si le Comité permanent détermine qu’aucune mise à jour des Perspectives mondiales des zones humides ne doit être préparée pour la COP14, elles seront donc exécutées comme des tâches à part entière issues des demandes de la COP13.

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS : but & objectif** | **Description**  | **Priorité** | **Processus et résultats**  | **Produit** | **Public**  | **Coûts CHF** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Perspectives mondiales des zones humides 2 | XII.5, Annex 1, ¶¶ 1-2 | Soutient PS | Ampleur et nature des mises à jour futures des PMZH à déterminer par SC57 | La plus haute | À déterminer après la décision de SC57 sur la nature de la publication  | À déterminer par SC57 | À déterminer | À déterminer |
| Résumé sur l’étendue des nouveaux Sites Ramsar de zones humides intertidales pour les COP successives et inclure l’information dans les mises à jour futures des PMZH  | [XIII. 20](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii20-promoting-the-conservation-and-wise-use-of-intertidal-wetlands-and), ¶ 42 | 2.5, 2.6, 4.14 | Préparer un rapport de situation résumant le nombre et l’étendue des inscriptions de Sites Ramsar intertidaux à l’échelle régionale. | Moyenne | Extraire et analyser les données du SISR pour évaluer le nombre et l’étendue des inscriptions annuelles depuis 1971. Éventuellement faire rapport sur les résultats dans de futures mises à jour des PMZH | **Article** (Bref rapport de situation) ; données disponibles pour les PMZH**Échéance :** avant la fin de 2019**Objectif :** Fournir des orientations aux Parties contractantes sur les progrès depuis la Résolution VI.21 | Parties contractantes |  6400 |
| Intégrer les données sur l’étendue mondiale des écosystèmes de carbone bleu, éventuellement via les PMZH | [XIII. 14](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii14-promoting-conservation-restoration-and-sustainable-management-of-coastal), ¶¶ 11 (c), 15 | 2.5, 2.6, 4.14 | Présenter les meilleures données sur l’étendue des écosystèmes de carbone bleu  | Moyenne | Voir domaine de travail thématique 5 pour des détails  | **Données** pourles PMZHL’**objectif** est de sensibiliser la communauté internationale à ces écosystèmes  | Parties contractantes | Voir domaine de travail thématique 5 pour des détails |
| Évaluation mondiale des lacunes dans le réseau de Sites Ramsar  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 2.5, 2.6, 4.14 | Rassembler et analyser l’intégralité, adéquation et représentativité du réseau de Sites Ramsar et identifier les régions et types de zones humides prioritaires pour inscription future.  | Moyenne  | Entreprendre une analyse des données du SISR sur la représentation des différents types de zones humides dans différentes biorégions du réseau de Sites Ramsar. Fournir des commentaires sur les améliorations ainsi que les domaines d’action. Évaluer si les orientations sur les types de zones humides sous-représentés doivent être mises à jour d’après les conclusions.  | **Article** présentant un résumé de l’analyse. Les données peuvent contribuer aux PMZH (COP14). L’**objectif** est de fournir des orientations aux Parties pour examiner les conclusions et éventuellement fixer des objectifs d’inscriptions futures  | Parties contractantes (décideurs) |  6400 |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique 1 : Méthodologies / outils de bonnes pratiques pour l’identification et le suivi des Sites Ramsar et autres zones humides, notamment les études, la cartographie, les inventaires, et l’analyse mondiale et régionale des priorités en matière de renforcement du réseau de Sites Ramsar  |
| Responsables du groupe de travail et participants : | *Hugh Robertson (responsable),* Laura Martinez, Reda Fishar, Sangdon Lee, Edson Junqueira, Siobhan Fenessy, Guangchun Lei, Lisa-Maria Rebelo, Andrei Sirin, Dulce Infante, Ritesh Kumar, Eduardo Mansur (FAO), Lammert Hilarides (GEO-Wetlands), Christian Perennou (TDV), Lisa Ingwall-King (PNUE-WCMC), James Robinson/Tomos Avent (WWT), Matthew Simpson (SWS),Priyani Amerasinghe (IWMI), Hans Joosten (GMC), Martina Eiseltova(CN GEST République tchèque), Obaid Al Shamsi (CN GEST Émirats arabes unis), Janine van Vessem (CN GEST Belgique), Rob Hendricks (CN GEST Pays‑Bas), Anne van Dam (IHE Delft Institute for water Education)et Max Finlayson (IHE Delft Institute for water Education)  |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | FAO, Society of Wetland Scientists (SWS), Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), GEO-Wetlands, Tour du Valat (TDV), PNUE-WCMC, Greifswald Mire Center (GMC), International Water Management Institute (IWMI) |

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS** | **Description**  | **Priorité** | **Processus et résultats** | **Produit** | **Public** | **Coûts CHF** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.1 Échanger l’information de l’étude et la compilation des produits de l’approche RAWES (évaluation rapide des services écosystémiques des zones humides)  | [XIII. 17](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii17-rapidly-assessing-wetland-ecosystem-services), ¶¶ 22, 23 | 3.11, 4.14 | Compiler l’information sur l’application de la méthodologie RAWES dans différentes Régions Ramsar ainsi que son application aux Rapports Ramsar et à la gestion des sites. Si les données sont limitées (parce que l’approche RAWES n’a été adoptée que récemment), entreprendre au moins un inventaire/une compilation des groupes appliquant l’approche RAWES  | Faible | Compiler l’inventaire des Sites Ramsar et des Parties qui ont appliqué l’approche RAWES et examiner son efficacité pour évaluer les services écosystémiques, y compris si elle traite des incidences négatives de la promotion de services particuliers. Examiner l’application dans les mises à jour de la FDR et la planification de la gestion.  | **Bref rapport** de situation. **Échéance :** Fin 2019 pour compiler les produits ; mi‑2020 pour préparer document d’information. **Objectif :** Amélioration par la formation et les liens entre l’approche RAWES et les indicateurs des Rapports nationaux  | Parties contractantes (CN, CN GEST), praticiens (administrateurs de Sites Ramsar), OIP  | Traduction (120 CHF par page A4) |
| **1.2. Fournir des données sur l’étendue des zones humides intactes mais aussi dégradées et détruites par la transformation pour l’agriculture depuis les années 1970, et compiler et examiner les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides**  |
| 1.2 a) Rassembler des études de cas sur les pratiques agricoles durables et compiler et examiner les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides  | [XIII.19](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii19-sustainable-agriculture-in-wetlands-corrected-on-15-february-2019-by), ¶¶ 28, 29  | 1.1,4.14, 4.18 | Examiner l’information sur les effets positifs et négatifs des pratiques agricoles sur les zones humides ou à proximité, y compris leur biodiversité et leurs services écosystémiques, dans le contexte des changements climatiques. Possibilité également de synthèse des messages clés connexes tirés de l’évaluation récente de la FAO ; Évaluation de la dégradation des sols par l’IPBES ; et TEEB et présentation pour le public Ramsar. La collaboration avec les OIP et la FAO sera cruciale pour renforcer le partage des conclusions. | La plus haute | Compiler des études de cas sur les pratiques agricoles durables dans les zones humides et les évaluer par rapport à l’utilisation rationnelle et maintenir et renforcer les caractéristiques écologiques des zones humides, en liaison avec les OIP, les Parties et la FAO. Compiler et examiner les données, dans le SISR, sur les Sites Ramsar où il y a des pratiques agricoles et résumer les exemples de meilleures pratiques. Fournir des recommandations pour la promotion de pratiques agricoles durables à l’intérieur et à proximité des zones humides.  | **RTR** avec messages clés ou produits dérivés pour les décideurs. Note d’orientation et infographie. **Échéance :** Commencer en 2019 ; produits livrés au début de 2021 **Objectif :** Le but général est de soutenir les Parties contractantes pour élaborer des pratiques agricoles durables et conserver les zones humides  | Praticiens (administrateurs de zones humides) ; décideurs (en particulier secteur gouvernements-agriculture)  | 41 600 [22 600 production et traduction RTR ; 10 000 atelier ; 9000 consultation, d’après un taux de 700 CHF pendant 14 jours][si une Note d’orientation, ajouter : 2000 (mise en pages), 960 (traduction)]Chercher un appui en nature FAO  |
| 1.2 b) Perte en zones humides par le développement agricole  | [XIII.19](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii19-sustainable-agriculture-in-wetlands-corrected-on-15-february-2019-by), ¶29 |  | Évaluer l’étendue de la perte en zones humides (depuis 1970) en raison de la transformation des terres pour le développement agricole  | Moyenne | En s’appuyant sur les PMZH et les données rassemblées pour l’ODD 6.6.1, entreprendre une étude de la littérature sur les évaluations existantes de la perte en zones humides qui sont attribuées au développement agricole. Réaliser une méta-analyse en utilisant ces données  | **RTR** avec messages clés ou produits dérivés pour diffusion**Échéance :** Commencer en 2019, produits livrés début 2021 **Objectif :** compréhension plus détaillée des causes et conséquences de la perte des zones humides due à l’agriculture  | Décideurs (en particulier secteur gouvernements-agriculture), praticiens (administrateurs de zones humides)  | 22 600  |
| **1.3. Préparer des orientations sur l’identification de petites zones humides et leurs multiples valeurs pour la conservation de la biodiversité, en particulier dans le contexte de la gestion des paysages et des changements climatiques**  |
| 1.3 a) Résumer l’importance des petites zones humides  | [XIII.21](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii21-conservation-and-management-of-small-wetlands), ¶ 23 | 2.5, 2.6, 4.14 | Résumer les connaissances techniques sur l’importance des petites zones humides pour la conservation de la biodiversité et autres services écosystémiques et les menaces qui pèsent sur elles.  | Moyenne | Élaborer une définition de « petites zones humides » en s’appuyant sur la Résolution XIII.21. Résumer la littérature sur leur importance, y compris pour les moyens d’existence. Résumer les menaces pour fournir des recommandations claires pour leur protection et utilisation rationnelle. | **Note d’orientation** sur l’importance des petites zones humides avec infographie **Échéance :** milieu 2020 **Objectif :** Le but est de garantir que les Parties, entre autres, comprennent l’importance critique des petites zones humides pour l’aménagement et autres processus  | Décideurs (en particulier secteurs environnement et aménagement)  | 2960 et coûts pour infographie  |
| 1.3 b) Orientations sur les inventaires de petites zones humides  | [XIII.21](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii21-conservation-and-management-of-small-wetlands), ¶ 23 | 2.5, 2.6, 4.14 | Préparer des orientations sur les meilleures pratiques concernant les inventaires de petites zones humides  | Faible | Examiner et compléter les orientations existantes pour les inventaires de zones humides afin de décrire les meilleures pratiques pour les petites zones humides dans différentes Régions Ramsar. Lier à l’examen des orientations pour l’ODD 6.6.1 produit par le Secrétariat  | **Note d’information sur les orientations** pour l’inventaire des petites zones humides **Échéance :** milieu 2020 **Objetif :** fournir aux praticiens des orientations sur les meilleures pratiques pour l’inventaire des petites zones humides.  | Praticiens (scientifiques, administrateurs de zones humides)  | 6400  |
| 1.4 Terminer un Rapport technique Ramsar et un outil sur l’évaluation des valeurs multiples des zones humides et les appliquer à la gestion intégrée  | [XIII.8](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii8-future-implementation-of-scientific-and-technical-aspects-of-the) ¶ 14 | 3.11, 4.14 | Le RTR complète la Note d’orientation sur l’intégration des valeurs multiples des zones humides dans la prise de décisions.  | Faible | S’appuyer sur la Note d’orientation et les outils existants, en intégrant l’approche RAWES et d’autres ensembles d’outils (disponibles au sein de Ramsar et ailleurs) Intégrer les résultats et valeurs pertinents de l’IPBES  | **RTR****Échéance :** Projet complet disponible pour examen par le GEST23 **Objectif :** Le but est d’aider les administrateurs de zones humides à évaluer et intégrer les valeurs multiples dans la gestion des sites et autres réponses d’utilisation rationnelle des zones humides | Praticiens (administrateurs de zones humides)  | 22 600  |
| 1.5. Terminer [Rapport technique Ramsar 10](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/rtr10_earth_observation_e.pdf) : L’utilisation de l’Observation de la Terre pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides | [XIII.8](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii8-future-implementation-of-scientific-and-technical-aspects-of-the), ¶ 14 | 4.14 | [Rapport technique Ramsar 10](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/rtr10_earth_observation_e.pdf) : L’utilisation de l’Observation de la Terre pour l’inventaire, l’évaluation et le suivi des zones humides  | Moyenne | Terminer le sujet pour vérification éditoriale finale et traduction  | **RTR****Échéance :** après GEST22  | Praticiens (administrateurs de zones humides, cartographes), Parties contractantes  | 22 600  |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique 2 : Meilleures pratiques pour élaborer et appliquer des outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides, reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales |
| Responsables du groupe de travail et participants : | *Lars Dinesen (responsable)*, Dulce Infante, Georgina Castillo, Kassim Kulindwa, Andrei Sirin, David Stroud, Laura Martinez, Kassim Kulindwa, Ritesh Kumar,Tomos Avent/ James Robinson (WWT), Priyanie Amerasinghe (IWMI), Hans Joosten (GMC), Jack Rieley (IPS), Nick Davidson (SWS), Mathew Simpson (SWS), Tatiana Minayeva (WWF) [et autres à confimer] |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | Global Peatland Initiative (GPI), International Peat Society (IPS), Greifswald Mire Centre (GMC), International Water Management Institute (IWMI), Society of Wetland Scientists (SWS) |

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS but & objectif** | **Description**  | **Priorité** | **Processus et résultats**  | **Produit** | **Public** | **Coûts CHF** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.1. Terminer le projet de RTR sur les *Méthodologies de restauration et de réhumidification des tourbières septentrionales*  | [XIII.13](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii13-restoration-of-degraded-peatlands-to-mitigate-and-adapt-to-climate-change), ¶25 | 2.5, 2.6, 3.12, 4.14 | Finaliser le projet de RTR, actuellement axé sur la restauration des tourbières acides, en examinant une compilation mondiale des expériences sur les méthodes de restauration et de réhumidification des tourbières, que les Parties contractantes fourniront, et qui peuvent être adaptées aux contextes locaux et nationaux. Complétera les lignes directrices mondiales sur la restauration des tourbières à développer (ci‑dessous).  | Moyenne | Le projet a bien avancé dans la dernière période triennale mais un examen par les pairs et la publication sont nécessaires  | **RTR****Site web** Ramsar sous forme interactive **Objectif :** Orientations techniques pour les administrateurs de zones humides **Échéance :** été 2019 | Praticiens (administrateurs de zones humides)  | 22 600[coûts de la conception web à partir de 4000] |
| 2.2. Élaborer, à partir de l’expérience pratique, des méthodes de restauration des tourbières non couvertes par les orientations Ramsar  | [XIII.13](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii13-restoration-of-degraded-peatlands-to-mitigate-and-adapt-to-climate-change), ¶33 | 2.5, 2.6, 3.12, 4.14 | Lié au PS actuel, élaborer à partir de l’expérience pratique des méthodes de restauration des types de tourbières qui ne sont pas encore couvertes par les orientations Ramsar. Fournir une motivation pour le choix des méthodes de restauration et une vue d’ensemble pour différentes approches de restauration selon le type et le contexte des tourbières.  | La plus haute | Mettre à jour le manuel existant de l’IMCG sur les techniques de restauration des tourbières. (CdC et table des matières rédigés) ; Note d’orientation de haut niveau sur la fixation d’objectifs pour les projets de ré-humidification / restauration c) Préparer les contenus d’un produit de communication – qu’est-ce qu’une tourbière ?  |  **Lignes directrices Ramsar s**ur la restauration des tourbières ; publication web et contenu web interactif sur les tourbières  **Note d’orientation et vidéo**  **Produit de communication** sur ce qu’est une tourbière **Échéance :** CdC élaboré avant juillet **Objectif :** Toute une gamme de produits comme indiqué  | Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar)/ décideurs (haut niveau)  | Mise à jour de la Commission : [30-40 000 CHF]Mise au point du site web 15 000 CHF)Annonce vidéo 10 000 CHF : GEST élaborera le concept ; réalisation professionnel nécessaire  |
| 2.3. Évaluation du statut d’application de la Résolution VIII.17 : *Lignes directrices sur une action mondiale pour les tourbières*  | [XIII.13](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii13-restoration-of-degraded-peatlands-to-mitigate-and-adapt-to-climate-change), ¶34 | 4.14 | Évaluer les progrès depuis l’adoption de la Résolution VIII.17 par un examen critique comprenant : tous les recouvrements avec l’Initiative mondiale pour les tourbières ; les lacunes ; la pertinence ; et en fonction des AME de développement et autres processus internationaux. Recherche d’orientations sur ce dont ont besoin les Parties contractantes concernant un document stratégique sur les tourbières ?Envisager l’élaboration d’indicateurs nationaux relatifs à la conservation et à la restauration des tourbières  | Moyenne | a) Rédiger un CdC pour le groupe d’évaluation (terminé au GEST22), en prenant note de la résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies ;b) Tenir un atelier de 1 à 2 jours à l’automne 2019 ; c) Préparer un projet d’évaluation sur les questions à discuter au GEST23, y compris les questions de politique, dans le contexte des préparatifs de la COP14.  | **Rapport d’évaluation** rédigé par le GEST contenant un organigramme avec l’évaluation et les questions et recommandations mises à jour **Échéance :** rédiger l’évaluation pour discussion au GEST23 **Objectif :** Liaison avec l’Initiative mondiale pour les tourbières | Parties contractantes  | 32 600 (rapport 22 600 + atelier 10 000) |
| **2.4. Élaborer des orientations pour une analyse coût-avantage, une analyse coût-efficacité et une analyse à critères multiples des projets de restauration des tourbières, et des modèles pour aider les Parties à faire rapport sur la restauration des tourbières**  |
| 2.4. a) Évaluer les expériences nationales  | [XIII.13](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii13-restoration-of-degraded-peatlands-to-mitigate-and-adapt-to-climate-change), ¶34 | 2.5, 3.12, 4.14 | Évaluer toute expérience nationale de restauration de tourbières. Demander des informations sur toute approche des Parties (l’approche coût-avantage dépend des valeurs du marché du carbone et d’autres hypothèses). Évaluations pour inclure le coût de l’inaction.  | Faible  | Appel à études de cas/ expériences par les Parties, OIP et autres Un consultant prépare un projet d’étude pour examen au GEST23  | **Note d’orientation****Échéance :** CdC à élaborer avant l’été 2019**Objectif**: Examen résumé des expériences  | Décideurs (en particulier dans les domaines de l’environnement et du climat)  | 5000 consultant |
| 2.4. b) Élaborer des modèles pour les Rapports nationaux sur la restauration des tourbières  | [XIII.13](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii13-restoration-of-degraded-peatlands-to-mitigate-and-adapt-to-climate-change), ¶34 | 2.5, 3.12, 4.14 | Évaluer les structures de rapports existantes et les modèles pour la restauration des tourbières  | Faible | Vérifier avec la CCNUCC et d’autres conventions pertinentes Demande possible aux Parties et OIP pour des modèles pertinents  | **Rapport d’évaluation interne** avec des recommandations. L’étape suivante dépend des résultats d’évaluation**Échéance :** Si possible avant 2020**Objectif :** L’Initiative mondiale pour les tourbières est un partenaire clé  | Parties contractantes et praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) selon le cas | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST : travaux entrepris sur une base volontaire  |
| 2.5. CdC pour le Réseau culturel Ramsar (RCR)  | [XIII.15](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii15-cultural-values-and-practices-of-indigenous-peoples-and-local-communities), ¶18 | 3.10, 4.14 | Avec les Parties contractantes intéressées, élaborer un cahier des charges pour le Réseau culturel Ramsar, à examiner à la 57e Réunion du Comité permanent  | Terminée | Projet de CdC élaboré au GEST22 et à diffuser largement aux Parties contractantes avant la 57e Réunion du Comité permanent.  | **Projet de CdC** préparé**Échéance :** après GEST22 pour avoir des commentaires avant SC57. | Parties contractantes  | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST  |
| 2.6. Examen et révision des Inventaires culturels rapides pour des orientations sur les zones humides  | [XIII.15](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii15-cultural-values-and-practices-of-indigenous-peoples-and-local-communities), ¶19 | 3.10, 4.14 | Élaborer une note d’information mise à jour (en collaboration avec le RCR) examinant l’application et les objectifs des orientations avec des orientations supplémentaires si nécessaire.L’examen et le projet de Note d’information comprennent un mécanisme pour intégrer la participation des communautés autochtones.  | Moyenne | La note fournira des exemples et des meilleures pratiques pour intégrer les valeurs culturelles dans les politiques et pratiques de gestion et de gouvernance des zones humides. La rédaction sera harmonisée avec la tâche relative aux zones humides et à la parité entre les sexes (TWA 3).  | **Note d’information** **Infographie** illustrant les valeurs culturelles et leur importance pour l’utilisation rationnelle des zones humides **Échéance :** contenu avant juillet 2019 ; projet de texte avant GEST23 ; prêt pour examen externe avant juillet 2020**Objectif :** La participation des OIP sera cruciale  | Praticiens (administrateurs de zones humides)  | 6400 et coûts pour l’infographie  |
| 2.7. Orientations à jour sur les zones humides urbaines si nécessaire (secteur de la santé)  | [XIII. 16](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii16-sustainable-urbanization-climate-change-and-wetlands), ¶18(a) | 1.1, 2.5, 4.14 | Examen de la Note d’information existante et évaluation pour savoir si une mise à jour est nécessaire, en examinant : * Les difficultés et les risques – caracté-ristiques communes des zones humides urbaines
* Le rôle des zones humides pour l’adaptation aux change-ments climatiques dans un milieu urbain
* Nouvelles sources d’infor-mation, en particulier toute étude de cas sur l’évaluation économique
 | Moyenne | Examen de la Note d’information existante sur les Sites Ramsar urbains et péri-urbains Produire une infographie sur les messages clés accessibles aux publics ciblés Intégrer dans l’outil de gestion Ramsar en ligne les informations sur les questions relatives aux zones humides urbaines et péri-urbaines, avec l’ancien matériel de la JMZ Organisé par les utilisateurs potentiels (régulateurs ; architectes ; écologistes)  | **Examen de la Note d’information existante****Infographie**Intégrer les orientations existantes dans l’outil de gestion Ramsar en ligne **Échéance :** Note d’orientation : fin 2019 Infographie : fin 2019Intégration de l’outil en ligne : 2019 et en continu. **Objectif :** sensibiliser aux orientations existantes Ramsar et autres sur les zones humides urbaines et péri-urbaines.  | Régulateurs urbains ; investisseurs et acteurs financiers Peut‑être public en général  | 2960 (À déterminer ; dépendant de la nécessité de mettre à jour la Note d’orientation, il pourrait y avoir des coûts de mise en pages et traduction impliqués) |
| 2.8. Contenu additionnel pour l’outil de gestion des Sites Ramsar  | [XIII.8](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii8-future-implementation-of-scientific-and-technical-aspects-of-the), ¶ 14 | 2.5, 4.14 | Apporter un nouveau contenu selon les possibilités  | Faible | Les orientations urbaines et péri-urbaines existantes seront intégrées en 2019  | **Mise à jour de la page web** | Praticiens (administrateurs de zones humides) ; Parties contractantes | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST |
| 2.9. Terminer la [Note d’information 10](https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/bn10_restoration_climate_change_e.pdf) : Restauration des zones humides pour la résilience aux changements climatiques  | [XIII.8](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii8-future-implementation-of-scientific-and-technical-aspects-of-the), ¶ 14 | 2.5, 3.12, 4.14 | Le rapport doit passer par un cycle additionnel de modifications par les auteurs et mise en pages et traduction par le Secrétariat.  | Faible |  | **Note d’information** et **infographie****Échéance :** été 2019 | Praticiens (administrateurs de zones humides)  |  2400 (traduction), coûts infographie  |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique 3 : Méthodologies pour l’évaluation économique et non économique des valeurs des fonctions et services des zones humides, et méthodologies et échange de connaissances améliorés sur les moteurs actuels et futurs de la perte et de la dégradation des zones humides |
| Responsables du groupe de travail et participants : | *Kassim Kulindwa (responsable),* Ritesh (co- responsable), David Stroud, Reda Fishar, Haribhadra Acharya, Priyanie Amerasinghe (IWMI), Tomos Avent/ James Robinson (WWT), Mathew Simpson (SWS), Janine van Vessem (CN GEST Belgique) [et autres à confirmer] |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | Wildfowl & Wetlands Trust (WWT), Society of Wetland Scientists (SWS), International Water Management Institute (IWMI), BirdLife |

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS but & objectif** | **Description**  | **Priorité**  | **Processus et résultats**  | **Produit** | **Public**  | **Coûts CHF** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.1. Participer au forum côtier | [XIII.20](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii20-promoting-the-conservation-and-wise-use-of-intertidal-wetlands-and), ¶ 37 |  | Envisager une participation active au Forum mondial côtier pour promouvoir la restauration des zones humides côtières et autres habitats pertinents  | Faible | Participer lorsque le Forum mondial côtier sera créé  | **CdC** | Forum mondial côtier | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST |
| 3.2. Élaborer des orientations sur la conservation, l’utilisation rationnelle et la gestion d’« habitats côtiers économiques » durables en coordination avec les organes subsidiaires scientifiques d’autres AME dans le cadre du forum côtier proposé  | [XIII.20](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii20-promoting-the-conservation-and-wise-use-of-intertidal-wetlands-and), ¶45 | 1.2, 2.5, 4.14, 4.18 | En préparation d’une formation au Forum mondial côtier, élaborer un CdC pour un travail éventuel qui pourrait être entrepris sur des orientations possibles relatives à la conservation, l’utilisation rationnelle et la gestion d’« habitats côtiers économiques » durables  | Faible | Examiner le Manuel 12 sur la gestion côtière pour un contenu pertinent.Établir un sous-groupe pour élaborer plus avant le concept et le CdC pour des orientations. | **CdC** à élaborer**Échéance :** fin 2020**Objectif :** En consultation avec d’autres acteurs pertinents  | Forum mondial côtier | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique 4 : Promotion de la conservation des zones humides au sein de cadres de développement durable et autres initiatives pertinentes de développement |
| Responsables de groupe de travail et participants : | *Laura Martinez (responsable)*, David Stroud, Rebecca Welling (UICN) [et autres à confirmer] |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | UICN (Programme mondial pour l’eau) |

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS but & objectif** | **Description**  | **Priorité** | **Processus et résultats** | **Produit** | **Public** | **Coûts CHF**  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.1. Élaborer des orientations sur l’intégration des questions liées à l’égalité entre les sexes dans l’application de la Convention  | [XIII.18](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii18-gender-and-wetlands) ¶ | 4.14 | Mener une analyse mondiale (y compris toute une gamme d’études de cas) sur la dimension de la parité dans la gestion et l’utilisation rationnelle des zones humides. S’appuyer sur la littérature existante de toute une gamme de sources sur la gestion des zones humides mais aussi plus largement pour inclure la gestion des terres et des ressources en eau afin d’informer la communauté des zones humides sur les femmes dans la gestion et l’utilisation rationnelle des zones humides. Comprendra des informations sur : la participation des femmes à la gestion des zones humides ; les impacts d’une mauvaise gestion des zones humides sur les femmes ; la gouvernance et les droits des femmes relatifs à l’utilisation rationnelle des zones humides ; les connaissances techniques, socio-culturelles et innovantes des femmes sur les zones humides ; la valeur du leadership des femmes dans l’utilisation rationnelle des zones humides et des activités de restauration ; inclure des exemples (études de cas) de participation positive à la gestion et à l’utilisation rationnelle des zones humides  | La plus haute  | CdC élaboré au GEST22 Engager un consultant pour entreprendre le rapport Engager des organisations ayant l’expertise pertinente   | **Rapport** et produits de commu-nication dérivés **Échéance :** la consultation commence avant la fin de l’été 2019 (après SC57)**Objectif :** inscrire les questions relatives à la parité entre les sexes dans la gestion des zones humides et l’application de la Convention. | Parties contractantes | 20 000 (rapport et consultant) |

|  |
| --- |
| Domaine de travail thématique 5 : Changements climatiques et zones humides : méthodologies innovantes pour la comptabilité / les évaluations du carbone en rapport avec les zones humides |
| Responsables du groupe de travail et participants : | *Siobhan Fenessy (responsable),* Sangdon Lee (co-responsable), Hugh Robertson, David Stroud, Edson Junqueira, Christian Perennou (TDV), Max Finlayson (IHE Delft Institute for Water Education) [et autres à confirmer] |
| Organisations contribuant : [OIP/observateurs/autres] | TDV, IHE Delft Institute for Water Education [et autres à confirmer] |

| **Tâche**  | **Rés.** | **PS but** | **Description**  | **Priorité** | **Processus et résultats** | **Produit** | **Public** | **Coûts CHF** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.1. Étude théorique sur les écosystèmes de carbone bleu côtiers dans les Sites Ramsar (cohérant avec les lignes directrices pertinentes du GIEC) | [XIII.14](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii14-promoting-conservation-restoration-and-sustainable-management-of-coastal), ¶ 15 a) | 3.11, 4.14 | Entreprendre une étude théorique pour réaliser un résumé de haut niveau sur l’état des connaissances relatives aux écosystèmes de carbone bleu dans chaque Région Ramsar, la disponibilité des données et de l’information; et traiter les questions mises en évidence dans le paragraphe 15 a) de la Résolution XIII.14.On examinera également et on fournira des avis sur les meilleurs moyens d’entreprendre les tâches précisées dans les paragraphes 15 b), c) et d) de la Résolution XIII.14 concernant les résultats de l’étude, y compris l’élaboration d’un CdC pour l’avenir de ces travaux afin de traiter olutionréellement ces questions.  | La plus haute  | 5.1 a) Produire un CdC pour l’étude théorique avant mai 2019 Engager un consultant avant l’automne 2019Produit livré au début 2021 au plus tardLes travaux pour terminer réellement les tâches dans les paragraphes 15 b), c) et d) sont techniquement difficiles et de moindre priorité pour la période triennale actuelle, mais les travaux en vue de lancer les éléments 15 b), c) et d) seront commencés dès après la COP14 à la lumière des travaux actuels. | **RTR** (début 2021 au plus tard)Concepts d’i**nfographie** sur le carbone bleu pour élaboration par le Secrétariat **Objectif :** Les travaux pourraient être utiles au développement futur des PMZH | Décideurs au sein des Parties contractantes (en particulier ceux qui sont responsables des zones côtières) ; Communauté de la recherche et OIP  | 31 600 (RTR 22 600 et 9000 consultant). Coûts infographie  |
| 5.2 Élaborer des méthodes pour évaluer rapidement la vulnérabilité des zones humides au climat, en particulier celles qui sont importantes comme habitats des tortues marines  | [XIII. 24](https://www.ramsar.org/document/resolution-xiii24-the-enhanced-conservation-of-coastal-marine-turtle-habitats-and-the), ¶ 23 |  | **a) Du point de vue des tortues marines.** Des travaux importants sont entrepris par d’autres AME et Parties. Le GEST adoptera un rôle d’appui en améliorant les connaissances sur l’étendue des travaux actuels, et en particulier en assurant la promotion de bonnes études de cas d’une utilité plus générale.**b) Du point de vue de la vulnérabilité des zones humides aux changements climatiques.** Examiner les orientations existantes (RTR 5) et le projet par IKI et élaborer un CdC pour un travail futur potentiel.  | Faible  | Regroupement possible des études de cas Élaboration du CdC seulement pendant cette période triennale.  | **Avis****CdC pour la tâche** | Parties contractantes ; Praticiens (administrateurs de zones humides)  | Pas d’incidences de coûts pour le budget du GEST |

**Annexe 1**

**Recommandations du GEST au Comité permanent concernant l’élaboration future des Perspectives mondiales des zones humides**

**Résumé des discussions du GEST22 sur les** **Perspectives mondiales des zones humides**

Le GEST a été prié par le Comité permanent de réfléchir à l’avenir des Perspectives mondiales des zones humides (PMZH) et de fournir son avis à ce sujet. Le GEST a recommandé une approche pour les PMZH 2021, qui est présentée ci‑dessous. Il s’agit d’un résumé des résultats des discussions du GEST22, en mars 2019.

Le groupe recommands que la prochaine edition du PMZH (PMZH-2/ PMZH 2021) devrait se concentrer sur les questions prioritaires liées à l’agenda politique mondial, ou à des domaines thématiques particuliers. La plupart des données utilisées pour le PMZH de 2018 ne sont pas régulièrement mises à jour. Le PMZH-1 (PMZH 2018) pourrait éventuellement être mis à jour tous les 6 à 9 ans, dès que suffisamment de données seront disponibles.

**Objectif proposé**

Soutenir l’application de la Convention par l’amélioration de l’approche mondiale de la gestion des zones humides en axant les efforts sur les *solutions*. Les solutions doivent reposer sur une compréhension de la situation et des moteurs, et être présentées dans un contexte de réponses.

Avec la première version des PMZH (2018), la tendance au déclin, à la fois de l’étendue et de l’état, des zones humides a été mise en évidence au niveau mondial. Dans la prochaine version (prévue pour 2021) les problèmes mis en évidence dans la première version seraient reconnus et l’on se concentrerait sur les solutions.

**Publics ciblés**

Les publics ciblés comprendraient :

* les décideurs, au niveau national, de différents secteurs (Ministères de l’agriculture, des changements climatiques, de l’eau, du tourisme, entre autres — par l’intermédiaire de leurs hauts fonctionnaires) ;
* les parties prenantes, en dehors des gouvernements (par exemple, les administrateurs au niveau des bassins versants, les administrateurs de secteurs) ;
* les Comités nationaux intersectoriels Ramsar ou pour les zones humides ; les Correspondants nationaux ; les correspondants ODD/des accords multilatéraux sur l’environnement (AME); et
* le grand public par l’intermédiaire des médias nationaux ainsi que les jeunes, les universités, les politiciens influents, le secteur privé qui influence l’utilisation rationnelle des zones humides et les organismes de financement.

**Message clé : *Les zones humides sont la solution (pour le développement durable)***

Six domaines thématiques sont identifiés ci‑dessous, chacun avec un certain nombre de sous‑éléments (des exemples de sous‑éléments sont présentés ci‑dessous). Nous proposons de suivre la présentation suivante :

*État et tendances ;*

*Moteurs* *;*

*Réponse*;

La réponse serait liée aux buts ou objectifs globales (ODD, etc.).

**Zones d’intérêt thématiques**

***Vue d’ensemble : État des zones humides***

Dans le cadre d’une évaluation systématique menée par le GEST à chaque période triennale, les PMZH fourniraient un instantané, évaluant l’étendue et l’état des zones humides. D’après les Rapports nationaux et les trois catégories de zones humides incluses aux fins de rapports pour l’ODD 6.6.1, l’analyse s’appuierait sur : i) les zones humides intérieures, ii) les zones humides côtières et marines et iii) les zones humides artificielles. En outre, il y aurait une évaluation :

* du Réseau de Sites Ramsar ;
* de l’augmentation du nombre de Parties contractantes ; et
* d’autres indicateurs issus des Rapports nationaux – par exemple en ce qu’ils ont trait à l’utilisation rationnelle.

*Réponse : ODD 6.6.1, Rapports nationaux Ramsar*

*Solutions : Inscriptions futures, types sous‑représentés*

1. **Les changements climatiques et les zones humides**
* vulnérabilité des zones humides et des Sites Ramsar ;
* valeur des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques ; et
* rôle des zones humides pour réduire les effets des changements climatiques.

*Réponse : Accord de Paris, ODD 13 : Cesser de drainer les zones humides pour contrôler les changements climatiques*

*Solutions : Contributions déterminées au niveau national (le cas échéant), réhumidification des tourbières, rôle dans la réduction des risques*

1. **La biodiversité et les zones humides**
* État des espèces dépendant des zones humides, données de la Liste rouge
* Restauration

*Réponse : CDB, ODD 14, 15, IPBES*

*Solutions : Utilisation rationnelle*

1. **Les moyens d’existence et les zones humides**
* Utilisation des zones humides pour soutenir les moyens d’existence
* Les zones humides et la santé

*Réponse : ODD 2 (Faim zéro, agriculture et aquaculture durables, gestion durable des zones côtières, etc.) ; ODD 3 (Bonne santé et bien‑être)*

*Solutions : Production durable, pratiques agricoles*

1. **L’eau et les zones humides**
* Utilisation des zones humides pour soutenir les moyens d’existence
* Les zones humides et la santé

*Réponse : ODD 6 (fournir de l’eau à 10 milliards de personnes en 2050)*

*Solutions : Utilisation durable – maintien de l’approvisionnement et de la qualité de l’eau*

1. **Les villes durables**
	* Les zones humides urbaines pour des villes résilientes et durables
	* Rétention en amont pour des villes sécuritaires

*Réponse : ODD 11 : Créer des villes durables*

*Solutions : Des villes vertes*

**Le produit**

Déclarations pour les décideurs (deux pages générales de messages clés en bulletins thématiques)

1. Bulletins thématiques (4-5 pages)
2. Notes techniques pour chaque domaine thématique :
* Nous avons besoin d’un produit qui varie (matériel spécifique à un secteur)
* Produits spécifiquement conçus pour le public afin de faire participer les médias
1. Petites notes d’information (2-3 pages avec des graphiques) pour chaque secteur et page web avec des données téléchargeables et des liens. Présentation de la Note d’information :
	* état et ampleur ;
	* principaux moteurs sectoriels ;
	* solutions ;
	* études de cas (exemples) ;
	* recommandations sur les politiques ; et
	* liens vers d’autres informations et outils.

*Stratégie de communication :* Améliorer la participation par la technologie du Smart Phone, Vidéo (5G), personnalités reconnues au plan mondial pour échanger les messages, réseaux sociaux

***Autres suggestions :***

1. **Restauration**

**Pourquoi ?**

* c’est une action positive : elle répond à la question « Que pouvons-nous faire ? », qui procède de l’image généralement déprimante des évaluations mondiales et régionales des zones humides ;
* liens avec l’Indicateur ODD 6.6.1 : la restauration des zones humides augmente l’étendue des zones humides ;
* la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2020‑2030) ; et
* liens évidents avec les questions liées aux changements climatiques (Accord de Paris) (c’est‑à‑dire la restauration des zones humides comme solution fondée sur la nature pour l’adaptation/l’atténuation des changements climatiques).

**Objectifs**

1. les décideurs doivent comprendre que la restauration des zones humides est positive pour l’économie contrairement aux croyances communes sur la protection/restauration des zones humides ; et
2. il faut obtenir qu’ils entreprennent, promeuvent et soutiennent des projets de restauration des zones humides.

**Type de produits**

1. un bref résumé (1-2 pages ?) pour les décideurs sur les raisons pour lesquelles la restauration des zones humides est importante ;
2. un rapport technique ;
3. une publication revue par des pairs, visant à garantir que les travaux du GEST sont utilisés par d’autres AME (par exemple, le GIEC n’utilise pas/ne cite aucun rapport non revu par des pairs). Cela contribuera aux synergies entre Ramsar et d’autres conventions/cadres.

**Les limites que nous reconnaissons**

Dans certains pays, la restauration des zones humides n’est pas une question clé mais préserver celles qui restent est plus important afin d’éviter des coûts de restauration futurs. La question n’est donc peut-être pas pertinente pour toutes les Parties contractantes Ramsar.

1. **Les oiseaux d’eau**

Comme la première partie de la vie de la Convention de Ramsar a mis l’accent sur les zones humides, en particulier comme habitats des oiseaux d’eau, il serait souhaitable de saisir l’occasion du 50e anniversaire de la Convention pour examiner les résultats de Ramsar dans cette dimension, éventuellement à l’échelon mondial avec des études sur les cas où l’utilisation rationnelle et la conservation des oiseaux d’eau sont allées de pair.

1. Les coûts de la conception de pages web dépendent clairement de l’ampleur et de la complexité du travail. Il s’agit là d’un coût moyen et provisoire, fondé sur 5 jours de travail à 700 CHF/jour [↑](#footnote-ref-1)
2. Plan stratégique (PS): <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop12_res02_strategic_plan_f_0.pdf>. [↑](#footnote-ref-2)